

CDPSed 21



CHAMPIONNAT 2ème DIVISION FEEDER ZONE C 14, 15 et 16 JUIN 2024 PAGNY LA VILLE 21







Le CDPSED 21

Mesdames, Messieurs les compétiteurs,

C'est avec un grand plaisir que nous allons vous accueillir en Côte d'Or pour le championnat 2ème division feeder zone C les 14, 15 et 16 juin 2024.

Le CDPSED 21 met tout en œuvre pour que ce championnat se déroule dans les meilleures conditions possibles et soit une totale réussite.

Je remercie l'AAPPMA pour le prêt du lot de pêche et les diverses administrations pour les autorisations ainsi que l'ensemble des bénévoles.

Que le meilleur gagne et que ce championnat soit une réussite.

Alain DOROTTE Président du CDPSED 21

Le CR BOURGOGNE FRANCHE COMTE Commission eau douce

Chers amis pêcheurs,

Au nom des membres du CR BOURGOGNE FRANCHE COMTE Commission eau douce, c'est avec un réel plaisir que nous vous accueillons sur les berges du canal à grand gabarit à Pagny-la-Ville pour cette 2ème Division Nationale Feeder Zone C.

Mes plus sincères remerciements au CDPSed 21 qui a bien voulu prendre en charge l'organisation de cette compétition nationale ainsi que l'APPMA locale pour leur soutien.

Je vous souhaite à tous un bon championnat en gardant cet esprit de convivialité que l'on retrouve au niveau du Feeder.

Angélique FAUCHER Présidente CR BFC eau douce

Infos SITE et SECTEURS

ssons dominants Plaquettes, gardons, brèmes.
--

	Accès	Points GPS	Chariot
Rendez-vous et pêche	Chemin de halage parallèle au canal à grand gabarit rive gauche	<u>47.05963</u> <u>5.19243</u>	<u>Non</u>
	Véhicules derrière les pêcheurs		

Anguille	Interdite		
Brochet	60 cms		
Sandre	50 cms		
Truite	25 cms		

Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent –Rapide –Violent	
4 mètres 00 environ	Nul sauf pendant les éclusées	
Largeur : 53,50 mètres		

Lieux de Pêche:

Canal grand gabarit à Pagny la Ville :

<u>En venant de DIJON</u>, prendre la D 968. Après Aiserey prendre la D34 direction Aubigny en plaine / CHARREY sur Saône.

Après avoir franchi le pont du canal, prendre à gauche et longer le chemin de halage sur 500 mètres environ.

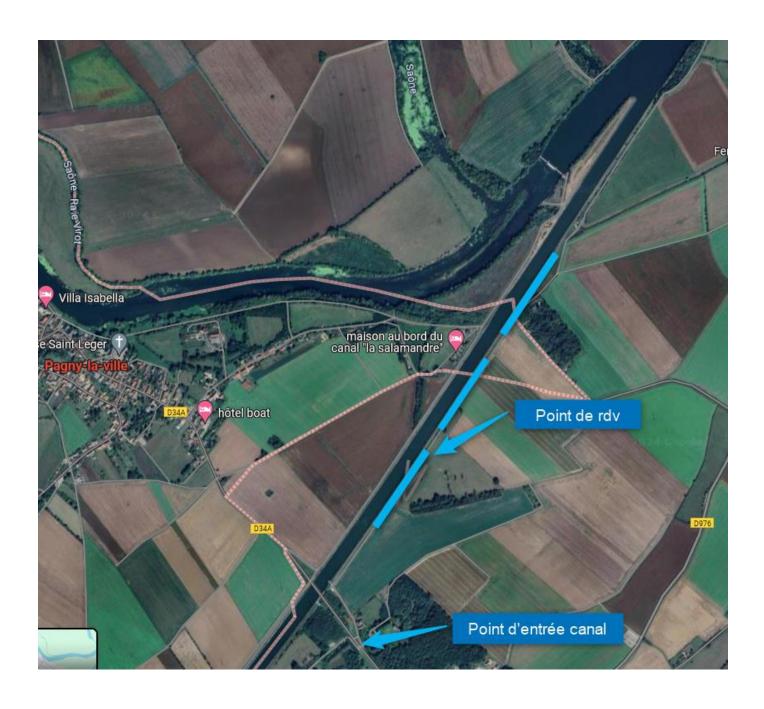
<u>En venant de Saint Jean de Losne</u>, prendre D968, sortie LOSNE au rond-point prendre la première à droite direction Chaugey (D 976),

A Pagny le Château prendre à gauche direction Pagny la Ville.

Quelques mètres avant le pont, prendre à droite et longer le chemin de halage sur environ 500 m.

<u>En venant de l'autoroute A36</u>, sortie n°1 (Seurre), prendre la direction de Saint-Jean de Losne.

<u>Plan de situation : point de rendez-vous - secteurs.</u>



LIMITATIONS

	Maximum	Particularités Particularités	
Cannes	4 M 60		
Amorce	12	Toutes amorces confondues prêtes à l'emploi, terre comprise - l'amorce doit être vierge de toutes esches au début de chaque manche - le tamisage est interdit après le passage des contrôleurs.	
Esches totales	2,5		
Fouillis de vers de vase	0,5 1	Dont 0,25 l maxi de vers de vase	
Dont Vers de terre	0,5 1	Non coupés	
Divers		Prévoir bourriche 4 m 00 Ponton conseillé suite enrochement berges	

Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle.

HORAIRES

	Vendredi 14 juin	Samedi 15 juin	Dimanche 16 juin
	Manche 1	Manche 2	Manche 3
Rendez-vous	07.30	07.30	07.30
Tirage au sort	08.00	08.00	08.00
Entrée dans les box	08.30	08.30	08.30
Début des contrôles	10.00	10.00	10.00
Amorçage	10.50	10.50	10.50
Début de la manche	11.00	11.00	11.00
5 minutes	15.55	15.55	15.55
Fin de la manche	16.00	16.00	16.00
Palmarès			17.30

Point de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Samedi	×	Chemin de halage (canal à grand gabarit)	<u>47.05963</u> <u>5.19243</u>
Dimanche	×	<u>Idem</u>	<u>47.05963</u> <u>5.19243</u>
Palmarès	×	<u>Idem</u>	47.05963 5.19243

Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	Frédéric LINARD	06 60 69 70 64	flinard@ffpsed.fr
Forfait	Frédéric LINARD	06 60 69 70 64	flinard@ffpsed.fr
Président CD 21	Alain DOROTTE	07 57 55 40 49	Alain2venarey@gmail.com

Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un Championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7€. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve.

Hébergements:

Bureau d'information touristique

Esplanade des Itinérances - Quai Lafayette 21170 Saint-Jean-de-Losne

Tél. 03.80.37.15.70

Bureau d'information Touristique

Capitainerie - Rue de la perche à l'oiseau

21250 Seurre

Tél. 03.45.63.01.93

Camping LES HERLEQUINS 7, Chemin de la Plage 21170 SAINT USAGE

Tél: 03.80.39.22.26 - Port: 06.23.96.19.33

Camping de la Plage de Seurre 3, le Portail 21250 POUILLY SUR SAONE

Tél: 03.80.20.49.22

Camping municipal de Pagny la Ville

Tél: 06.69.14.55.76

Airbnb https://www.airbnb.fr
Booking https://booking.com

Chambres d'hôtes https://www.chambres-hotes.fr Gites de France https://www.gites-de-france.com

Règlement FFPSED disponible sur :

https://ffpsed.jimdo.com/reglements-statuts-et-assurance

BUVETTE



1 C RUE DES HERBIOTTES

21160 MARSANNAY LA COTE

Tél: 03 82 52 93 64